

États financiers

**Fonds pour l'amélioration de la
programmation locale**

Le 31 août 2012

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention du conseil d'administration du
Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Fonds pour l'amélioration de la programmation locale**, qui comprennent le bilan au 31 août 2012 et l'état des résultats et du solde du Fonds pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les apports versés au Fonds sont fondés sur les rapports sur les produits bruts réalisés au cours de l'exercice précédent par les entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres et les entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe titulaires d'une licence dans le cadre des activités de radiodiffusion fournies au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [«CRTC»]. Le CRTC nous a transmis un résumé de ces renseignements. Nous n'avons pas audité les rapports soumis au CRTC. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de déterminer s'il convient de rajuster les apports versés au Fonds et les montants répartis du Fonds.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des éventuels rajustements qui auraient pu être jugés nécessaires pour les raisons évoquées au paragraphe précédent, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Fonds pour l'amélioration de la programmation locale** au 31 août 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 18 décembre 2012

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

BILAN

Au 31 août

	2012	2011
	\$	\$
ACTIF		
Encaisse	11 490 987	10 753 747
Apports à recevoir	817 951	2 023 243
	12 308 938	12 776 990
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Comptes créditeurs et charges à payer	25 167	22 246
Total des montants répartis	12 283 771	12 754 744
Passif total	12 308 938	12 776 990
Solde du Fonds	—	—
	12 308 938	12 776 990

Voir les notes complémentaires

Engagement [note 6]

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU SOLDE DU FONDS

Exercice terminé le 31 août

	2012	2011
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions versées au Fonds	111 983 495	106 562 707
Intérêts	96 149	91 024
	112 079 644	106 653 731
CHARGES		
Montants répartis du Fonds [Annexe 1]	111 524 090	106 099 825
Administration du Fonds	452 000	440 700
Assurance	63 234	63 234
Audit	23 183	28 809
Frais juridiques	15 530	19 830
Frais bancaires	1 607	1 333
	112 079 644	106 653 731
Résultat net de l'exercice et solde du Fonds		

Voir les notes complémentaires

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 août 2012

1. OBJECTIF DU FONDS

Le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale [le «Fonds»] a été créé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [«CRTC»] en octobre 2008 par suite de l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100. Le Fonds vise à soutenir la programmation locale réservée aux stations de télévision conventionnelle qui exercent leurs activités dans des marchés non métropolitains. Les objectifs du Fonds consistent à garantir que les téléspectateurs des petits marchés canadiens continuent à recevoir une programmation locale diversifiée, à améliorer la qualité et la diversité de la programmation locale de ces marchés et à veiller à ce que les téléspectateurs des marchés francophones ne soient pas désavantagés par la petite taille de ces marchés.

2. ACTIVITÉS FUTURES

Conformément à la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2012-385, le CRTC va réduire progressivement le fonds au cours des deux prochaines années de radiodiffusion. Le taux de contribution va réduire à 1,0 % pour l'année de radiodiffusion 2012-2013 et à 0,5 % pour l'année de radiodiffusion 2013-2014. À compter du 1^{er} septembre 2014, les exploitations du Fonds seront supprimées.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales méthodes comptables sont décrites ci-dessous.

[a] Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds comprennent l'encaisse, les apports à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer et les montants répartis. À moins d'avis contraire, la juste valeur de ces instruments financiers équivaut à leur valeur comptable. Selon la direction, le Fonds n'est pas soumis à un risque important de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers.

[b] Contributions versées au Fonds

Le Fonds est financé grâce aux contributions des entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres et des entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe titulaires d'une licence. Le taux de contribution pour l'année de radiodiffusion 2012 est fixé à 1,5 % des produits bruts réalisés au cours de l'exercice précédent dans le cadre des activités de radiodiffusion. Les ajustements sont comptabilisés au cours de l'exercice où le changement est communiqué à l'administrateur du Fonds par le CRTC.

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 août 2012

[c] Montants répartis du Fonds

Le Fonds est réparti entre les stations admissibles de la manière suivante : un tiers des fonds totaux est également réparti entre les stations admissibles des marchés francophones et anglophones, tandis que les deux autres tiers sont répartis de sorte que 70 % vont aux marchés anglophones et 30 % aux marchés francophones. Ces derniers montants sont accordés en fonction de la moyenne des dépenses nettes de la programmation locale sur trois ans et sont proportionnels au pourcentage de financement prévu au titre du Fonds pour toutes les stations admissibles d'un marché linguistique. L'admissibilité à la participation au Fonds pour l'amélioration de la programmation locale est déterminée par le CRTC. Les ajustements sont comptabilisés au cours de l'exercice où le changement est communiqué à l'administrateur du Fonds par le CRTC.

[d] Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et hypothèses comptables qui influent sur les montants constatés des actifs, passifs, recettes et dépenses, ainsi que sur la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

[e] Modifications comptables futures

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA a annoncé que les organismes sans but lucratif du secteur privé pourront choisir d'adopter les PCGR du Canada pour les organismes sans but lucratif ou les Normes internationales d'information financière pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. Le Fonds adoptera les PCGR du Canada pour les organismes sans but lucratif pour son exercice se terminant le 31 août 2013.

4. FONDS CANADIEN POUR L'AMÉLIORATION DE LA PROGRAMMATION LOCALE

Le Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale supervise l'administration du Fonds et le rendement de son administrateur dans l'exercice de ses fonctions. Toutes les charges du Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale sont payées par le Fonds et sont considérées comme des charges engagées par celui-ci.

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 août 2012

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds considère que son capital correspond au solde de son compte bancaire. Son but premier est d'investir son capital de façon à pouvoir poursuivre ses activités et remplir ses objectifs. Le capital est investi sous la direction du conseil d'administration du Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale en vue de générer un taux de rendement raisonnable, en réduisant les risques et en veillant à ce que des placements liquides suffisants soient disponibles pour les besoins courants en matière de flux de trésorerie. Le capital du Fonds n'est soumis à aucune exigence externe.

6. ENGAGEMENT

Accord d'administration du Fonds

Le Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale a retenu les services d'une entreprise en vue d'administrer le Fonds au coût de 360 000 \$ plus les taxes applicables pour chacun des exercices se terminant le 31 août 2013 et le 31 août 2014 ainsi qu'un montant additionnel de 100 000 \$ plus les taxes applicables pour la période de liquidation de cinq mois se terminant le 31 janvier 2015.

7. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été inclus, car il ne fournirait aucun renseignement supplémentaire.

ANNEXE DES MONTANTS RÉPARTIS DU FONDS

Au 31 août

Indicatif d'appel	Ville	Montants répartis et à répartir pour l'année de radiodiffusion 2012
		\$
Astral Media Radio G.P.		
CFTK-TV	Terrace	609 263
CJDC-TV	Dawson Creek	598 777
Bell Media Inc.		
CFPL-TV	London	2 016 816
CHWI-TV	Wheatley	847 477
CIVI-TV	Victoria	2 272 321
CKVR-TV	Barrie	1 714 913
CFCN-TV-5	Lethbridge	634 452
CFQC-TV	Saskatoon	1 367 879
CICC-TV	Yorkton	657 642
CIPA-TV	Prince Albert	686 672
CKCK-TV	Regina	1 402 800
CKCO-TV	Kitchener	3 325 760
CKY-TV	Winnipeg	2 828 602
CTV Atlantic (1)		3 681 962
CTV North (2)		2 265 793
Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio Canada		
CBAT	Fredericton	2 166 735
CBCT	Charlottetown	1 936 548
CBET	Windsor	1 799 604
CBHT	Halifax	5 973 066
CBKT	Regina	2 532 803
CBNT	St. John's	2 934 407
CBWT	Winnipeg	3 888 030
CFYK	Yellowknife	2 753 876
Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio Canada		
CBAFT	Moncton	3 005 862
CBKFT	Regina	1 391 137
CBLFT	Toronto	1 268 416
CBOFT	Ottawa	3 901 001
CBUFT	Vancouver	1 651 697
CBVT	Quebec	4 483 278
CBWFT	Winnipeg	1 594 035
CBXFT	Edmonton	1 326 724
CJRB-TV	Rimouski	1 191 655
CKSH	Sherbrooke	1 243 877
CKTM	Trois-Rivières	1 081 674
CKTV	Jonquière	1 034 365

ANNEXE DES MONTANTS RÉPARTIS DU FONDS

Au 31 août

Indicatif d'appel	Ville	Montants répartis et à répartir pour l'année de radiodiffusion 2012 \$
Channel Zero (2190015 Ontario Inc.)		
CHCH-TV	Hamilton	5 067 375
CHEK TV (0859291 B.C. Ltd.)		
CHEK-TV	Victoria	1 990 154
Corus (591987 B.C. Ltd.)		
CHEX-TV	Peterborough	1 288 011
CHEX-TV-2	Oshawa	580 788
CKWS-TV	Kingston	1 319 574
Groupe TVA inc.		
CFCM-TV	Québec	3 050 137
CFER-TV	Rimouski	798 728
CHEM-TV	Trois-Rivières	801 820
CHLT-TV	Sherbrooke	934 095
CJPM-TV	Chicoutimi	854 474
Jim Pattison Broadcast Group		
CFJC-TV	Kamloops	895 942
CHAT-TV	Medicine Hat	843 485
CKPG-TV	Prince George	798 630
Newcap Inc.		
CITL-TV	Lloydminster	629 340
CKSA-TV	Lloydminster	661 490
Newfoundland Broadcasting Company Limited		
CJON-TV	St. John's	1 262 986
RNC MÉDIA inc.		
CFEM-TV	Rouyn-Noranda	558 292
CFGS-TV	Gatineau	558 373
CFVS-TV	Val d'Or	564 555
CHOT-TV	Gatineau	646 758
CKRN-TV	Rouyn	539 544
Rogers Broadcasting Limited		
CHMI-TV	Portage La Prairie	1 070 737

ANNEXE DES MONTANTS RÉPARTIS DU FONDS

Au 31 août

Indicatif d'appel	Ville	Montants répartis et à répartir pour l'année de radiodiffusion 2012 \$
Shaw Television LP		
CFRE-TV	Regina	958 914
CFSK-TV	Saskatoon	979 107
CHBC-TV	Kelowna	1 397 022
CIHF-TV	Halifax	885 349
CIHF-TV-2	Saint John	668 444
CISA-TV	Lethbridge	828 087
CKND-TV	Winnipeg	1 434 951
Télé Inter-Rives ltée		
CFTF-TV	Rivière-du-Loup	547 851
CHAU-TV	Carleton	654 824
CIMT-TV	Rivière-du-Loup	657 468
CKRT-TV	Rivière-du-Loup	560 421
Thunder Bay Electronics Limited		
CHFD-TV	Thunder Bay	638 154
CKPR-TV	Thunder Bay	1 053 714
V Interactions inc.		
CFAP-TV	Québec	823 624
CFKM-TV	Trois-Rivières	551 095
CFKS-TV	Sherbrooke	549 929
CFRS-TV	Saguenay	549 929
TOTAL		111 524 090

(1) CTV Atlantic est constitué de CJCH-TV, CJCJ-TV, CKCW-TV et CKLT-TV

(2) CTV Northern Ontario est constitué de CKNY-TV, CICI-TV, CITO-TV et CHBX-TV